



DECHETS

- LES DECHETS DANS LES OUTRE-MER : LA COTE D'ALERTE.

DEVELOPPEMENT DURABLE

- LES MESURES PHARES DE LA STRATEGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITE 2030.

ENERGIE - CLIMAT

- VERS UN CONFLIT ENTRE BOIS-ENERGIE ET RENOVATION DES BATIMENTS ? ;

AIDES

- SOBRIETE ENERGETIQUE : UN LEVIER A LA TRANSITION ECOLOGIQUE
 - A COURT TERMES : DIAGNOSTIC PERSONNALISE GRATUIT ;
 - A MOYEN ET LONG TERMES : DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENTS ET FINANCIERS.

VEILLE REGLEMENTAIRE

SUR VOS AGENDAS

- SEMAINE EUROPEENNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE : DU 18 SEPTEMBRE AU 8 OCTOBRE 2023

OFFRE D'EMPLOI

DECHETS

• LES DECHETS DANS LES OUTRE-MER : LA COTE D'ALERTE

Après plus de six mois de travaux et près de 160 personnes auditionnées, une délégation sénatoriale a constaté le retard majeur des outre-mer en matière de gestion des déchets. Cette situation place certains territoires en urgence sanitaire et environnementale. Des plans de rattrapage exceptionnels, voire des plans Marshall pour la Guyane et Mayotte, sont indispensables.

Les outre-mer français accusent des lacunes et des retards majeurs en matière de gestion des déchets. Les départements et régions d'outre-mer (DROM) et collectivités d'outre-mer (COM) sont dans des situations semblables.

Quelques indicateurs rendent compte de ce décalage complet : taux d'enfouissement écrasant, taux de valorisation faible, valorisation énergétique quasi nulle.



LES 10 PRINCIPALES PROPOSITIONS

Une gouvernance à simplifier

- Vers un opérateur unique par territoire en charge du traitement des déchets ménagers.
- Dans chaque région, faire de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du plan régional de prévention et de gestion des déchets, une véritable instance de coordination et de pilotage.

Financement : réinjecter près de 80 millions d'euros par an

- Des plans de rattrapage exceptionnels, voire des plans Marshall pour Mayotte et la Guyane : débloquer au minimum 250 millions d'euros sur 5 ans pour réaliser les équipements prioritaires et structurants, en plus des aides actuelles de l'État.
- Exonération de TGAP pendant 5, 7 ou 10 ans, soit un gain annuel pour les dépenses de fonctionnement entre 17 et 30 millions d'euros par an.

Filières REP : vers des obligations de résultat

- Expérimenter outre-mer un mécanisme incitatif de pénalités pour les éco-organismes n'atteignant pas des objectifs chiffrés par territoire.
- Abaisser à une tonne, au lieu de 100, le seuil à partir duquel le coût du nettoyage d'un dépôt sauvage est pris en charge par les éco-organismes.

La collecte : innover pour aller chercher les gisements de déchets

- Développer les dispositifs de gratification directe du tri pour encourager la collecte sélective dans les zones les plus défavorisées ou isolées.
- Habilitier les DROM à adopter leurs propres normes en matière d'interdiction de mise sur le marché, de consigne ou de réemploi.

Le traitement : priorité aux filières locales d'économie circulaire et soutien à la valorisation énergétique

- Faire application de l'article 349 du TFUE pour obtenir l'adaptation du règlement européen sur les transferts de déchets , en cours de révision, aux contraintes particulières des outre-mer pour leur permettre de développer des stratégies régionales et augmenter l'aide au fret dans l'environnement régional.
- Soutenir la valorisation énergétique dans les outre-mer, notamment en obtenant de la commission de régulation de l'énergie (CRE) un cadre clair, pérenne et favorable au prix de rachat de l'électricité ainsi produite.

Source : Rapport n°195 (2022-2023) de Mme **Gisèle JOURDA**, sénatrice de l'Aude et Mme **Viviane MALET**, sénatrice de la Réunion.

Liens utiles : [le rapport](#) ; [table ronde Guyane](#) ; [l'essentiel](#).

Développement Durable

- **Les mesures phares de la stratégie nationale pour la biodiversité 2030 :**

La stratégie nationale pour la biodiversité 2030 vise à concrétiser, au niveau national, l'accord de la COP15 adopté en décembre 2022 à Montréal. Elle poursuit ainsi l'engagement de la France à mettre un terme à l'érosion de la biodiversité d'ici 2030.

La stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) traduit l'engagement de la France au titre de la Convention sur la diversité biologique, prévu par l'article 8 de la loi biodiversité de 2016. Elle concerne les années 2022 à 2030 et succède ainsi à deux premières stratégies qui ont couvert respectivement les périodes 2004-2010 et 2011-2020.

Elle a pour objectif de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et les paysages associés et de susciter des changements en profondeur afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité.

Sa mise en œuvre contribuera à l'atténuation du dérèglement climatique car les écosystèmes en bonne santé ont une meilleure capacité à stocker le carbone, à l'adaptation à ce même dérèglement et à l'amélioration du cadre de vie des habitants et de leur santé (accès aux espaces naturels, qualité des paysages, lutte contre les îlots de chaleur en ville).

Focus sur [20 mesures phares](#) de la stratégie nationale biodiversité 2030.

ENERGIE - CLIMAT

- **Vers un conflit entre bois-énergie et rénovation des bâtiments ?**

Le débat sur la gestion de la ressource forestière ne se tarit pas, loin de là, en particulier pour ses usages dans l'énergie. Alors qu'un déplacement ministériel s'est tenu le 26 juillet en vue de préparer un « plan national de renouvellement forestier », France Stratégie vient de publier une note sur la planification de la filière. Dans cette analyse, le service rattaché à la Première ministre remet clairement en cause les soutiens publics accordés au bois énergie.

L'usage du bois prélevé en forêt constitue un paramètre clé des politiques d'atténuation. Le bois d'œuvre et l'usage en matériaux de ses coproduits permettent de stocker le carbone. Cet usage est préférable à l'usage en énergie, car la combustion du bois conduit à une augmentation immédiate du carbone atmosphérique. Celle-ci n'est compensée que progressivement lors de la nouvelle croissance forestière.

Ainsi, les politiques publiques en place, qui reposent sur le postulat de neutralité carbone du bois énergie et minorent le stockage du carbone dans les matériaux bois, ne donnent pas les bonnes incitations. Il serait souhaitable de réorienter les soutiens au bois énergie vers les filières de production de matériaux à durée de vie longue. Plus largement, la planification de la filière, de la gestion forestière à l'usage du bois, en passant par l'industrie de la transformation, devra prendre en compte non seulement les enjeux d'adaptation au changement climatique et d'atténuation, mais également ceux d'indépendance énergétique et de biodiversité. Concilier ces différents enjeux se révèle ardu, et des planifications adaptées aux caractéristiques de chaque peuplement, notamment à leur richesse biologique et à leur vulnérabilité au changement climatique, seront nécessaires.

Lien vers la [note d'analyse](#) 124 vers une planification de la filière Forêt-Bois.

Source : [France stratégie](#)



Crédit photo : CTBF Guyane

AIDES

- **SOBRIETE ENERGETIQUE : UN LEVIER A LA TRANSITION ECOLOGIQUE**

Le gouvernement a mis en place un plan sobriété énergétique, dans ce cadre, des groupes de travail ont été lancés pour mobiliser en premier lieu le secteur public et les entreprises.

Les entreprises doivent se mobiliser pour faire face à l'exigence de la sobriété énergétique.

- **A court termes**, maîtriser son énergie est devenu stratégique, une première action simple à mettre en place, c'est l'élaboration de diagnostics, d'audits et d'études énergétiques pour permettre de réaliser un état des lieux de la situation afin d'élaborer un plan d'actions.

Sobriété énergétique
 Votre diagnostic personnalisé en quelques étapes
[Cliquez ici](#)

- **A moyen terme et long terme**

Le passage aux énergies renouvelables permet de réduire les consommations d'énergie fossiles, pour cela les industries ont entamé une démarche de décarbonation et ont opté pour l'électrification de leur processus ou l'utilisation d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R). Objectifs pour les industriels :

- Réduire leur empreinte carbone ;
- Diversifier leur mix énergétique ;
- Gagner en indépendance par rapport aux énergies fossiles ;
- Et in fine, de mieux maîtriser sur le long terme les budgets liés à l'énergie.

[Des dispositifs d'accompagnements et financiers](#) sont mis en place pour faire face à la sobriété énergétique.

Des exemples (liste non exhaustive avec lien vers fiche) :

- Appel à projets DEARB IND + de l'Ademe : [Décarbonation de l'industrie](#) ;
- Fonds Tourisme Durable - [Formes Émergentes de Tourisme](#) (Ademe) ;
- Fonds Tourisme Durable - [Restaurateurs et Hébergeurs](#) (Ademe) ;
- [Tremplin pour la transition écologique des PME](#) (Ademe) ;
- Aide au financement d'un [audit énergétique en industrie](#) (Ademe)
- Appel à projets - [Écosystèmes des véhicules lourds électriques 2023](#) (Ademe) ;
- [Crédit d'impôt pour la rénovation énergétique](#) des locaux des TPE et PME ;
- [Diag Eco-Flux](#) (BPI Guyane) ;
- [Prêt Vert – Ademe](#) (BPI Guyane) ;
- [Prêt Eco-Energie](#) (PEE) (BPI Guyane) ;
- [Prêt de développement Outre-Mer](#) (BPI Guyane) ;
- [Fonds Ecotechnologies](#) (BPI Guyane) ;
- [Subvention Investissement Outre-mer](#) (BPI Guyane) ;
- Etc.

VEILLE REGLEMENTAIRE

- **DECRET 2023-644** du 20/07/2023. Ce décret précise les modalités d'application de plusieurs dispositions de l'**ordonnance n° 2021-442** du 14 avril 2021 relative à l'accès aux données des véhicules.

Pour l'accès aux données des véhicules pour la prévention des accidents et l'amélioration de l'intervention en cas d'accident, la connaissance et la cartographie de l'infrastructure routière et de son équipement et la connaissance du trafic routier, il précise les données concernées, les modalités d'accès, de mise à jour et de conservation et les modalités d'information de la personne concernée. Pour l'accès aux données des véhicules pour la prévention des accidents et l'amélioration de l'intervention en cas d'accident, il précise également les modalités d'évaluation de la conformité aux exigences. Il précise également la durée de conservation des données par le constructeur du véhicule ou son mandataire.

Activités concernées : Transport de marchandises dangereuses par route ; Transport de marchandises par route.

- **Santé et Sécurité** : **DECISION 2023/1540** du 25/07/2023. Critères d'attribution du label écologique de l'Union européenne aux produits cosmétiques et aux produits de soin pour animaux (JOUE n°L 187 du 26/07/2023).

Pour accéder à une veille réglementaire en droit de l'environnement complète et/ou personnalisée :

Notre nouvelle offre de services de veille

Pour satisfaire au mieux vos besoins de veille en droit de l'environnement, santé et sécurité :

- 1 www.enviroveille.com**
 Alerte réglementaire par e-mail tous les 15 jours
 Veille personnalisée par e-mail une fois par mois
 Base de données juridiques en ligne



- 2 **Courrier de l'Environnement Industriel****
 Publication bimestrielle commentant l'actualité réglementaire

Pour en savoir plus sur cette offre contactez : contactenviroveille@ccifrance.fr - 01 44 45 37 10

TARIFS 2022 ENVIROVEILLE	
OPTIONS	TTC
Alerte réglementaire	161,04 €
Veille personnalisée	322,08 €
Base de données Juridiques	644,16 €
CEI	407,68 €
Pack veille (base + CEI)	901,56 €
Tarification à partir du 1 ^{er} janvier 2022	

SUR VOS AGENDAS

- **Semaine Européenne du Développement Durable : du 18 septembre au 8 octobre 2023**

La Semaine européenne du développement durable se tient du 18 septembre au 8 octobre en 2023. Chaque année, ce temps fort rappelle que toutes les actions comptent, y compris nos petits gestes de tous les jours, pour transformer en profondeur nos sociétés.

Initiée par la France en 2003, la semaine du développement durable vise à sensibiliser le plus grand nombre aux 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030. Elle encourage aussi une mobilisation concrète à toutes les échelles individuelles et collectives en promouvant, via sa plateforme dédiée, les initiatives en faveur du développement durable : conférences, expositions, organisation de marchés, projections de films, projets d'éducation, défis...

L'événement est devenu européen dès 2015.

La plateforme européenne d'inscription des actions pour le développement durable est ouverte. Accessible à tous, elle permet aux acteurs qui le souhaitent d'inscrire une activité, un projet ou un événement qui pourra se dérouler pendant la Semaine européenne du développement durable.

Lien vers la plateforme :

Inscrivez votre événement sur la plateforme

European Sustainable Development Week (ESDW)

OFFRE D'EMPLOI

- **La Direction Régionale de l'ADEME Guyane recherche son futur VSC Economie Circulaire.**

Lien vers l'offre d'emploi : [VSC Economie circulaire](#) (Ademe)

Contact Ademe Guyane :

Muriel DEGOBERT

Ingénieure Economie Circulaire

Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie

La Fabrique Amazonienne - 14 Esplanade de l'Eco cité d'affaire - Plateau C Bâtiment

Est - 97351 MATOURY

Muriel.DEGOBERT@ademe.fr

Portable : 0694 45 03 85

CONTACT A LA CCIRG :

Georges CUYSSOT

Chef du service Développement Durable

Administrateur MASE pour la Guyane

Pôle Entreprises & Territoires

Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Guyane.

Tél. : 0594 29 96 74 ; Port. : 0694 23 50 62 ; e-mail : g.cuyssot@guyane.cci.fr